



PRINCIPALES OBLIGATIONS RELEMENTAIRES EN MATIERE DE SECURITE AU TRAVAIL

OBL REG

5a

formations

OBJECTIF

Appréhender les obligations & responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'aux personnels en matière d'hygiène et de sécurité.

Connaître les principes généraux de prévention des risques professionnels. & les principes d'amélioration visant à supprimer/réduire ces risques.

Identifier les composantes d'une situation de travail & comprendre le phénomène accident.

REGLEMENTATION

Article L.4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

PUBLIC

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

7h / 1 jour formation initiale

GROUPE

8 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Pédagogie interactive basée sur une animation en salle, avec une participation active des stagiaires accompagnée de travaux en sous-groupes.

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 15 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé pour dispenser les formations CSE et Compétences de Base en Prévention (CARSAT).

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

PROGRAMME

LES RESPONSABILITÉS

Les différents types de responsabilité
La responsabilité du chef d'établissement
La responsabilité des autres acteurs de l'entreprise
Le droit d'alerte et le droit de retrait

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Notion de situation de travail et I – TA – MA - MI
Le processus accident
Rappel sur le document unique et le programme annuel de prévention

Obligations liées de l'individu:
suivi médical des salariés, formations obligatoires, accueil des intérimaires, gestion des interventions d'entreprises extérieures...

Obligations liées à la tâche
adaptation du travail à l'homme, prévention de la pénibilité, prévention du stress...

Obligations liées au matériel
Principales vérifications périodiques
Documents associés (registre incendie et secours, registre de danger grave et imminent, RUSST, déclarations de conformité)

Obligations liées à l'environnement de travail
Affichages obligatoires
Environnement physique (éclairage, bruit et vibration, température et intempéries, aération, incendie, produits dangereux, environnement, locaux sanitaires...)

LES ACTEURS PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

Les acteurs internes
La médecine du travail
L'inspection du travail
La CARSAT et l'OPPBT
L'INRS et l'ANACT

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins)

Aucun

LIEU

Formation animée dans vos locaux ou en inter-entreprises

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné le cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référé handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1360 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière)